

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CERE ET GOUL EN CARLADES

assainissement collectif

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2023

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	4
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	4
1.2.	Mode de gestion du service	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0).....	Erreur ! Source du renvoi introuvable.
1.4.	Nombre d'abonnés.....	Erreur ! Source du renvoi introuvable.
1.5.	Volumes facturés.....	Erreur ! Source du renvoi introuvable.
1.6.	Détail des imports et exports d'effluents	6
1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	6
1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	6
1.9.	Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	7
1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	10
1.10.1.	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration	Erreur ! Signet non défini.
1.10.2.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration.....	10
2.	Tarifification de l'assainissement et recettes du service	11
2.1.	Modalités de tarification	11
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0).....	Erreur ! Source du renvoi introuvable.
2.3.	Recettes.....	Erreur ! Signet non défini.
3.	Indicateurs de performance	16
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	16
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	16
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	18
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	19
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	20
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	21
3.7.	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1).....	Erreur ! Signet non défini.
3.8.	Points noirs du réseau de collecte (P252.2)	Erreur ! Source du renvoi introuvable.
3.9.	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2) ..	Erreur ! Signet non défini.
3.10.	Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3).....	Erreur ! Signet non défini.
3.11.	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3).....	Erreur ! Source du renvoi introuvable.
3.12.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)	Erreur ! Signet non défini.
3.13.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)	Erreur ! Signet non défini.
3.14.	Taux de réclamations (P258.1)	Erreur ! Source du renvoi introuvable.
4.	Financement des investissements.....	26
4.1.	Montants financiers.....	26
4.2.	Etat de la dette du service	26
4.3.	Amortissements	26
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	26
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	27
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	28
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)	28
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	28
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	29

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CERE ET GOUL EN CARLADES
- Nom de l'entité de gestion: assainissement collectif
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle de raccordement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Elimination des boues produites	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Et à la demande des propriétaires :		
Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Polminhac, Raulhac, Saint-Clément, Saint-Jacques-des-Blats, Thiézac, Vic-sur-Cère
- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un zonage Oui, date d'approbation* : 23/03/2023 Non
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation* : 26/09/2023. Non

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en Régie par Régie simple

* Approbation en assemblée délibérante

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 3 600 habitants au 31/12/2023 (3 600 au 31/12/2022).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 1 680 abonnés au 31/12/2023 (1 682 au 31/12/2022).

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 1 850.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 33,22 abonnés/km) au 31/12/2023. (33,26 abonnés/km au 31/12/2022).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,14 habitants/abonné au 31/12/2023. (2,14 habitants/abonné au 31/12/2022).

1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2022 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2023 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾			
Abonnés non domestiques			
Total des volumes facturés aux abonnés	156 897	133 673	-14,8%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

1.6. **Détail des imports et exports d'effluents**



Volumes exportés vers...	Volumes exportés durant l'exercice 2022 en m ³	Volumes exportés durant l'exercice 2023 en m ³	Variation en %
Total des volumes exportés			
Volumes importés depuis...	Volumes importés durant l'exercice 2022 en m ³	Volumes importés durant l'exercice 2023 en m ³	Variation en %
Total des volumes importés			

1.7. **Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)**



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 2 au 31/12/2023 (2 au 31/12/2022).

Commentaire: Les établissements concernés sont :

- la brasserie de la Cère,
- Valot (brasserie la Vicoise qui a fermée).

1.8. **Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert**



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 7,63 km de réseau unitaire hors branchements,
- 42,94 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 50,57 km (50,57 km au 31/12/2022).

1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère 10 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : RAULHAC STEP La Maisonnade

Code Sandre de la station : 0515159V002

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	_____
Date de mise en service	01/01/2006
Commune d'implantation	Raulhac (15159)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	50
Nombre d'abonnés raccordés	
Nombre d'habitants raccordés	
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	

STEU N°2 : ST CLEMENT STEP La Croux

Code Sandre de la station : 0515180V001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	_____
Date de mise en service	01/07/1968
Commune d'implantation	Saint-Clément (15180)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	25
Nombre d'abonnés raccordés	
Nombre d'habitants raccordés	
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	

STEU N°3 : RAULHAC STEP Bourg

Code Sandre de la station : 0515159V001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)
Date de mise en service	01/01/1993
Commune d'implantation	Raulhac (15159)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	650
Nombre d'abonnés raccordés	
Nombre d'habitants raccordés	
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	

STEU N°4 : THIEZAC STEP Bourg
Code Sandre de la station : 0515236V001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)
Date de mise en service	01/01/1993
Commune d'implantation	Thiézac (15236)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	1900
Nombre d'abonnés raccordés	
Nombre d'habitants raccordés	
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	

STEU N°5 : ST CLEMENT STEP Bourg
Code Sandre de la station : 0515180V002

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	_____
Date de mise en service	_____
Commune d'implantation	_____
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	_____
Nombre d'abonnés raccordés	
Nombre d'habitants raccordés	
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	

STEU N°6 : POLMINHAC STEP Bourg
Code Sandre de la station : 0515154V001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)
Date de mise en service	01/04/1982
Commune d'implantation	Polminhac (15154)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	1800
Nombre d'abonnés raccordés	
Nombre d'habitants raccordés	
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	

STEU N°7 : RAULHAC Poste de relevage
Code Sandre de la station : 0515159R001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	_____
Date de mise en service	_____
Commune d'implantation	_____
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	_____
Nombre d'abonnés raccordés	
Nombre d'habitants raccordés	
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	

STEU N°8 : SJDB STEP Boissines
Code Sandre de la station : 0515192V003

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	_____
Date de mise en service	30/06/1998
Commune d'implantation	Saint-Jacques-des-Blats (15192)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	20
Nombre d'abonnés raccordés	
Nombre d'habitants raccordés	
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	

STEU N°9 : ST JACQUES STEP Bourg
Code Sandre de la station : 0515192V004

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Disques biologiques
Date de mise en service	30/11/2011
Commune d'implantation	Saint-Jacques-des-Blats (15192)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	700
Nombre d'abonnés raccordés	
Nombre d'habitants raccordés	
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	

STEU N°10 : VIC STEP Bourg
Code Sandre de la station : 0515258V002

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	_____
Date de mise en service	_____
Commune d'implantation	_____
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	_____
Nombre d'abonnés raccordés	
Nombre d'habitants raccordés	
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	_____

1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.10.1. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2022 en tMS	Exercice 2023 en tMS
RAULHAC STEP La Maisonnade (Code Sandre : 0515159V002)	0	0
ST CLEMENT STEP La Croux (Code Sandre : 0515180V001)	0	0
RAULHAC STEP Bourg (Code Sandre : 0515159V001)	0,42	1,97
THEZAC STEP Bourg (Code Sandre : 0515236V001)	2,31	2,53
ST CLEMENT STEP Bourg (Code Sandre : 0515180V002)	0	0,12
POLMINHAC STEP Bourg (Code Sandre : 0515154V001)	9,4	6,34
RAULHAC Poste de relevage (Code Sandre : 0515159R001)	0	0
SJDB STEP Boissines (Code Sandre : 0515192V003)	0	0,46
ST JACQUES STEP Bourg (Code Sandre : 0515192V004)	0,38	0,55
VIC STEP Bourg (Code Sandre : 0515258V002)	36	15,08
Total des boues évacuées	48,5	27,1

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 01/12/2022 effective à compter du 01/01/2023 fixant les tarifs eau assainissement 2023

- Délibération du 23/11/2023 effective à compter du 01/01/2024 fixant les tarifs eau assainissement 2023

Les tarifs applicables aux 01/01/2023 et 01/01/2024 sont les suivants :

TARIFS ASSAINISSEMENT COLLECTIF

	Tarifs HT retenu/m3	Abonnement Retenu
Polminhac	1,65 €	49,40
Raulhac	1,68 €	46,00
St Jacques des Blats	1,68 €	50,00
St-Clément	1,72 €	41,20
Thiézac	1,68 €	45,80
Vic-sur-Cère	1,85 €	50,00



2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2023 et au 01/01/2024 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

POLMINHAC		
Facture type basée sur 120 m ³ /an	Au 01/01/2023 en €	Au 01/01/2024 en €
Part de la collectivité		
Part fixe annuelle	49.10	49.40
Part proportionnelle	186	198
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	235.10	247.40
Taxes et redevances		
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	30	30
TVA	26.51	27.74
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	56.51	57.74
Total	291.61	305.14
Prix TTC au m³	2.43	2.54

RAULHAC		
Facture type basée sur 120 m ³ /an	Au 01/01/2023 en €	Au 01/01/2024 en €
Part de la collectivité		
Part fixe annuelle	44	46
Part proportionnelle	192	201.60
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	236	247.60
Taxes et redevances		
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	30	30
TVA	26.60	27.76
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	56.60	57.76
Total	292.60	305.36
Prix TTC au m³	2.44	2.54

SAINT-JACQUES-DES-BLATS		
Facture type basée sur 120 m ³ /an	Au 01/01/2023 en €	Au 01/01/2024 en €
Part de la collectivité		
Part fixe annuelle	50	50
Part proportionnelle	192	201.60
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	242	251.60
Taxes et redevances		
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	30	30
TVA	27.20	28.16
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	57.20	58.16
Total	299.20	309.76
Prix TTC au m³	2.49	2.58

SAINT-CLEMENT		
Facture type basée sur 120 m ³ /an	Au 01/01/2023 en €	Au 01/01/2024 en €
Part de la collectivité		
Part fixe annuelle	36.80	41.20
Part proportionnelle	199.20	206.40
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	236	247.60
Taxes et redevances		
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	30	30
TVA	26.60	27.76
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	56.60	57.76
Total	292.60	305.36
Prix TTC au m³	2.44	2.54

THIEZAC		
Facture type basée sur 120 m³/an	Au 01/01/2023 en €	Au 01/01/2024 en €
Part de la collectivité		
Part fixe annuelle	43.70	45.80
Part proportionnelle	192	201.60
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	235.70	247.40
Taxes et redevances		
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	30	30
TVA	26.57	27.74
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	56.57	57.74
Total	292.27	305.14
Prix TTC au m³	2.44	2.54

VIC-SUR-CERE		
Facture type basée sur 120 m³/an	Au 01/01/2023 en €	Au 01/01/2024 en €
Part de la collectivité		
Part fixe annuelle	50	50
Part proportionnelle	222	222
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	272	272
Taxes et redevances		
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	30	30
TVA	30.20	30.20
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	60.20	60.20
Total	332.20	332.20
Prix TTC au m³	2.77	2.77

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2023 en €/m³	Prix au 01/01/2024 en €/m³
Polminhac	2.43	2.54
Raulhac	2.44	2.54
Saint-Clément	2.44	2.54
Saint-Jacques-des-Blats	2.49	2.58
Thiézac	2.44	2.54
Vic-sur-Cère	2.77	2.77

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2023, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de **90,81%** des 1 850 abonnés potentiels (90,92% pour 2022).

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	14
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		90%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	100%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	80%	13
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	87

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 87 pour l'exercice 2023 (87 pour 2022).

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2023	Conformité exercice 2022 0 ou 100	Conformité exercice 2023 0 ou 100
RAULHAC STEP La Maisonnade	2,5	100	100
ST CLEMENT STEP La Croux	1,5	100	100
RAULHAC STEP Bourg	3,23	100	100
THIEZAC STEP Bourg	20,5	100	100
ST CLEMENT STEP Bourg	0,8	100	100
POLMINHAC STEP Bourg	17	100	100
RAULHAC Poste de relevage	0	100	100
SJDB STEP Boissines	0,75	100	100
ST JACQUES STEP Bourg	2,94	100	100
VIC STEP Bourg	76,77	100	100

Pour l'exercice 2023, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est **100** (100 en 2022).

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2023	Conformité exercice 2022 0 ou 100	Conformité exercice 2023 0 ou 100
RAULHAC STEP La Maisonnade	2,5	100	100
ST CLEMENT STEP La Croux	1,5	100	100
RAULHAC STEP Bourg	3,23	100	100
THIEZAC STEP Bourg	20,5	100	100
ST CLEMENT STEP Bourg	0,8	100	100
POLMINHAC STEP Bourg	17	100	100
RAULHAC Poste de relevage	0	100	100
SJDB STEP Boissines	0,75	100	100
ST JACQUES STEP Bourg	2,94	100	100
VIC STEP Bourg	76,77	100	100

Pour l'exercice 2023, l'indice global de conformité des équipements des STEU est **100** (100 en 2022).

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2023	Conformité exercice 2022 0 ou 100	Conformité exercice 2023 0 ou 100
RAULHAC STEP La Maisonnade	2,5	100	100
ST CLEMENT STEP La Croux	1,5	100	100
RAULHAC STEP Bourg	3,23	100	100
THIEZAC STEP Bourg	20,5	100	0
ST CLEMENT STEP Bourg	0,8	100	100
POLMINHAC STEP Bourg	17	100	100
RAULHAC Poste de relevage	0	100	100
SJDB STEP Boissines	0,75	100	100
ST JACQUES STEP Bourg	2,94	100	0
VIC STEP Bourg	76,77	100	0

Pour l'exercice 2023, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est **20** (100 en 2022).

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

RAULHAC STEP La Maisonnade :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		_____

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

ST CLEMENT STEP La Croux :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		_____

RAULHAC STEP Bourg :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		1,97

THEZAC STEP Bourg :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		2,53

ST CLEMENT STEP Bourg :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		0,12

POLMINHAC STEP Bourg :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		6,34

RAULHAC Poste de relevage :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		_____

SJDB STEP Boissines :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		0,46

ST JACQUES STEP Bourg :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		0,55

VIC STEP Bourg :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		15,08

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2023, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2022).

4. Financement des investissements

4.1. *Montants financiers*



	Exercice 2022	Exercice 2023
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	150 929.78	453 886.19
Montants des subventions en €	202 271.86	244 704.99
Montants des contributions du budget général en €	0	0

4.2. *Etat de la dette du service*



L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2022	Exercice 2023
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	792 782.75	750 898.29
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	41 884.46
	en intérêts	35 421.59

4.3. *Amortissements*



Pour l'exercice 2023, la dotation aux amortissements a été de 179 402 € (172 917.46 € en 2022).

4.4. *Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux*



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Elimination des eaux claires parasites permanentes de Vic sur Cère	785 000	75 000
Elimination des eaux claires parasites permanentes de Thiézac	300 000	240 000
Reprise de la STEP et du réseau de la Maisonnade à Raulhac	87 000	
Mise en place de panneaux photovoltaïques sur la STEP de Vic sur Cère	80 275	

4.5. *Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice*



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Schéma directeur intercommunal de l'assainissement collectif	2022-2032	3 649 376

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. *Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)*



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2023, le service a reçu 0 demandes d'abandon de créance et en a accordé 0.
0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m³ pour l'année 2023 (0 €/m³ en 2022).

5.2. *Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)*



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2022	Valeur 2023
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	3 600	3 600
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	2	2
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	48,5	27,1
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	2,77	2,77
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	90,92%	90,81%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	87	87
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	20%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0	0